

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

En application de l'arrêté n°2020-URB-007 du 22 juin 2020, il sera procédé sur la commune de Combourg à une enquête publique portant sur la révision générale du PLU. M Yves-Hubert GUENIOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public du 15 juillet 2020 au 18 août 2020 inclus. Toute personne pourra en prendre connaissance à la Mairie de Combourg - Rue de la Mairie (service Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes www.bretagneromantique.fr et de la Mairie de Combourg www.combourg.com.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la Mairie de Combourg;
- adressées par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Mairie de Combourg - Service Urbanisme - Rue de la Mairie (35 270).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : plu-combourg@bretagneromantique.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra en mairie de Combourg pour recevoir les observations :

- Mercredi 15 juillet 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 20 juillet 2020 de 9h00 à 12h00;
- Vendredi 31 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 12 août 2020 de 14h00 à 17h00;
- Mardi 18 août 2020 de 14h00 à 17h00.

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes dans les meilleurs délais.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie de Combourg dans les conditions habituelles d'accès au public ou sur le site internet de la Communauté de communes, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme de la Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens.